



Chapitre 6

Enjeux et orientations

Plan directeur de l'eau, 2^e édition



Référence du document

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). 2013. « Chapitre 6 : Enjeux et orientations », *Plan directeur de l'eau, 2^e édition*. 12 p.



Table des matières

Table des matières	iii
Liste des tableaux	iv
Introduction	v
1. Enjeux	6
2. Orientations	7
Enjeu A - Quantité et qualité de l'eau	8
Orientation A1. Diminuer les charges provenant de sources ponctuelles	8
Orientation A2. Diminuer les charges provenant des eaux de ruissellement.....	9
Orientation A3. Éliminer les occurrences de fleurs d'eau d'algues bleu-vert.....	9
Orientation A4. Caractériser l'état de l'eau souterraine	9
Enjeu B - Écosystème	10
Orientation B1. Maintenir l'intégrité et restaurer les habitats du poisson	10
Orientation B2. Freiner la perte et la dégradation des milieux humides.....	10
Orientation B3. Prévenir l'érosion des rives	10
Orientation B.4 Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes.....	11
Enjeu C - Aspects sociaux	11
Orientation C1. Assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers des plans d'eau	11
Enjeu D - Sécurité	11
Orientation D1. Limiter les risques associés à la présence du castor	11
Références	12



Liste des tableaux

Tableau 1.1. Les enjeux de l'eau regroupant les neuf problématiques retenues	6
Tableau 2.1. Problématiques et orientations du COBALI	7



Introduction

Suite à l'identification et la priorisation des préoccupations et problématiques de la zone de gestion, le diagnostic a permis d'identifier la présence et la cause des problématiques soulevées dans la zone de gestion du COBALI (chapitre 5).

Le présent document détermine les enjeux, les orientations et les objectifs. Les enjeux sont les préoccupations majeures ou les défis fondamentaux de la gestion de l'eau. Les orientations sont, quant à elles, les pistes de solutions qui seront privilégiées pour résoudre les problématiques relatives aux enjeux prédéterminés. Pour passer de la réflexion à l'action, des objectifs sont formulés pour chacune des orientations, de façon à répondre aux problématiques identifiées dans le diagnostic.



1. Enjeux

Les enjeux regroupent les préoccupations majeures des acteurs de l'eau. Ils peuvent concerner l'utilisation de la ressource, sa mise en valeur, sa protection ou sa restauration (Gangbazo, 2011). Cinq grands thèmes issus de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) regroupent l'ensemble des problématiques de l'eau, soit la qualité, la quantité, les écosystèmes aquatiques, l'accessibilité et la sécurité (MDDEFP, 2012). Les enjeux de l'eau considérés pour une zone de gestion dépendent des préoccupations et des problématiques qui s'y trouvent. Ainsi, les problématiques retrouvées dans la zone de gestion du COBALI sont regroupées sous quatre grands enjeux de l'eau, la quantité et la qualité de l'eau, les écosystèmes, les aspects sociaux et la sécurité (tableau 1.1).

Tableau 1.1. Les enjeux de l'eau regroupant les neuf problématiques retenues

Quantité et qualité de l'eau

- Dégradation de la qualité de l'eau de surface
- Croissance de fleurs d'eau d'algues bleu-vert
- État de l'eau souterraine

Écosystèmes

- Perte et dégradation des habitats du poisson
- Perte de dégradation des milieux humides
- Dégradation des rives
- Introduction et prolifération d'espèces exotiques envahissantes

Aspects sociaux

- Conflits d'usage entre les différents usagers des plans d'eau

Sécurité

- Risques associés à la présence du castor



2. Orientations

Les orientations correspondent aux solutions privilégiées pour répondre aux problématiques identifiées dans le diagnostic. Elles représentent donc un premier pas vers l'élaboration des objectifs. Tout comme les problématiques, elles sont regroupées par enjeux, mais contrairement à celles-ci, elles débutent par un verbe d'action. Le tableau suivant présente les problématiques de la zone de gestion et les orientations qui en découlent.

Tableau 2.1. Problématiques et orientations du COBALI

Problématiques	Orientations
Dégradation de la qualité de l'eau de surface	Diminuer les charges provenant de sources ponctuelles Diminuer les charges provenant des eaux de ruissellement
Croissance de fleurs d'eau d'algues bleu-vert	Éliminer les occurrences de fleurs d'eau d'algues bleu-vert
État de l'eau souterraine	Caractériser l'état (quantité et qualité) de l'eau souterraine
Perte et dégradation des habitats du poisson	Maintenir l'intégrité et restaurer les habitats du poisson
Perte et dégradation des milieux humides	Freiner la perte et la dégradation des milieux humides
Dégradation des rives	Prévenir l'érosion des rives
Introduction et prolifération d'espèces exotiques envahissantes	Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes
Conflits d'usage entre les différents usagers des plans d'eau	Assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers des plans d'eau
Risques associés à la présence du castor	Limiter les risques associés à la présence du castor

Les objectifs précisent les orientations afin de répondre aux problématiques et aux causes probables révélées dans le diagnostic. Les sections suivantes présentent chacune des orientations et font état des objectifs déterminés à partir des grandes lignes du diagnostic.



Enjeu A - Quantité et qualité de l'eau

La problématique « Dégradation de la qualité de l'eau de surface » est complexe et particulière. Telle que décrite dans le diagnostic (chapitre 5), la qualité de l'eau de surface est définie par plusieurs paramètres et les critères de qualité dépendent de l'usage visé. Les sources de pollution de l'eau de surface sont tout aussi complexes et diversifiées. Afin d'orienter plus spécifiquement les futures actions, la problématique sera considérée selon les deux types de sources de contaminants : les sources ponctuelles et les sources diffuses. Les sources ponctuelles sont des points uniques et identifiables, elles sont généralement les sources les plus polluantes à court terme. Les sources diffuses sont de petites doses répétées régulièrement sur de grandes surfaces. Cette pollution est plus difficile à identifier et à contrôler, car elle est liée à une multitude de sources sur le territoire. Cependant, la pollution diffuse est généralement la plus répandue.

Selon les caractéristiques de chacun des types de sources de contaminants, des types d'actions différentes devront être réalisées. Les sources ponctuelles doivent être identifiées afin de caractériser les contaminants à la source. Cependant, des méthodes davantage axées sur la sensibilisation doivent être utilisées pour les sources diffuses. Celles-ci étant répandues sur le territoire et difficilement identifiables, les actions devront mener à un changement de comportement de la part de plusieurs acteurs. C'est pour cette différenciation que deux orientations ont été élaborées pour cette problématique (tableau 2.1.).

Orientation A1. Diminuer les charges provenant de sources ponctuelles

Selon le diagnostic, la qualité de l'eau est principalement affectée par la concentration de phosphore, la présence de coliformes fécaux et de matière en suspension ainsi que le pH de l'eau. Les charges de sources ponctuelles affectant ces paramètres proviennent potentiellement des installations septiques non conformes des résidences isolées, des établissements piscicoles ainsi que des commerces et industries de la zone de gestion. Cependant, ce n'est pas l'ensemble des commerces et des industries qui ont le potentiel d'affecter la qualité de l'eau. C'est au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) de déterminer les risques et d'établir des normes de rejets lors de délivrance d'acte statutaire, soit des documents officiels, autorisations, certificats d'autorisation, programmes d'assainissement, permis ou ententes (MDDEP, 2009).

Il devient donc important d'assurer l'application du Q-2 r. 22 par les municipalités et la présence d'un programme de suivis de la conformité de l'évacuation et du traitement des eaux usées des résidences isolées (objectif A1.1), de diminuer l'impact de la production piscicole sur la qualité de l'eau (objectif A1.2) ainsi que de connaître l'impact de l'effluent des commerces et des industries assujettis à des normes de rejets sur la qualité de l'eau (objectif A1.3).



Orientation A2. Diminuer les charges provenant des eaux de ruissellement

Cette orientation vise la diminution de la pollution diffuse à la source ainsi que son transport jusqu'au plan d'eau par l'intermédiaire des eaux de ruissellement. Tel qu'indiqué précédemment, les sources diffuses de pollution de l'eau sont difficiles à localiser et à identifier. Cependant, certaines pratiques anthropiques sont reconnues pour entraîner l'augmentation des charges polluantes dans l'eau. Les secteurs forestier, agricole, municipal, résidentiel et de villégiature sont particulièrement visés comme étant des sources de charges diffuses, qui seront transportées par les eaux de ruissellement.

Afin de limiter les charges provenant des eaux de ruissellement, des mesures devront être entreprises afin de diminuer l'impact de la voirie forestière (objectif A2.1), des pratiques agricoles (objectif A2.2), des activités et des infrastructures résidentielles et de villégiature (objectif 2.3) ainsi que de la voirie municipale et de son entretien sur la qualité de l'eau (objectif A2.4).

Orientation A3. Éliminer les occurrences de fleurs d'eau d'algues bleu-vert

La cause principale des occurrences de fleurs d'eau d'algues bleu-vert est la surfertilisation des plans d'eau par le phosphore. Le phosphore étant déjà abordé dans les orientations A1 et A2, plusieurs de leurs objectifs contribueront fortement à mieux connaître les sources de phosphore ou à en diminuer l'apport. La présente orientation vise davantage des solutions spécifiques aux lacs problématiques identifiés. Ainsi, afin d'assurer le respect de la réglementation en place et de limiter les apports de fertilisants par les eaux de ruissellement ou l'érosion, le premier objectif est de parvenir à une bande riveraine règlementaire sur l'ensemble des rives des lacs problématiques et de leurs tributaires (objectif A3.1). Les causes d'une floraison d'algues bleu-vert peuvent être complexes et variées d'un plan d'eau à l'autre. Des données sont essentielles afin d'identifier ces causes et de déterminer les interventions à effectuer. Il devient donc important d'assurer le suivi de la qualité de l'eau des plans d'eau problématiques (objectif A3.2).

Orientation A4. Caractériser l'état de l'eau souterraine

Peu d'études ont été réalisées concernant la quantité et la qualité de l'eau souterraine dans la zone de gestion. L'acquisition de connaissances dans le secteur de l'Outaouais (objectif A4.1) progresse présentement avec un projet chapeauté par les organismes régionaux et supporté par le *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec*. Afin d'assurer une gestion rigoureuse de la ressource, il est essentiel de faire de même pour le secteur des Laurentides de la zone de gestion (objectif A4.2).



Enjeu B - Écosystème

Orientation B1. Maintenir l'intégrité et restaurer les habitats du poisson

Le diagnostic a relevé deux causes de la perte et de la dégradation des habitats du poisson, soit la perturbation des frayères par les activités anthropiques et la diminution de la libre circulation des poissons suite à l'obstruction de ponceaux, qui, eux, augmentent en nombre sur le territoire forestier.

Afin de préserver l'intégrité des habitats du poisson, il devient primordial d'assurer la protection des frayères (objectif B1.1) et de diminuer l'impact de la présence ou des travaux relatifs aux traverses de cours d'eau sur l'habitat du poisson (objectif B1.2) par la prévention et la restauration.

Une attention particulière devrait être apportée à l'unique population de cisco de printemps au Canada qui réside au lac des Écorces, situé dans les municipalités de Lac-des-Écorces et de Mont-Laurier. Cette espèce est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec et est ajouté à la liste des espèces en péril au niveau fédéral. Il devient donc urgent d'assurer la protection de son habitat essentiel à sa survie (objectif B1.3).

Orientation B2. Freiner la perte et la dégradation des milieux humides

Le diagnostic a soulevé l'absence de données concrètes concernant la perte et la dégradation des milieux humides de la zone de gestion, tout en soulignant leur importance et la nécessité de connaître leur localisation afin de les protéger. Ainsi, les objectifs seront d'assurer l'inventaire et la caractérisation des milieux humides (objectif B2.1) et d'augmenter le nombre et la superficie de milieux humides protégés (objectif B2.2).

Orientation B3. Prévenir l'érosion des rives

Selon le diagnostic, les principales causes de la dégradation des rives sont l'aménagement de la bande riveraine et l'augmentation du trafic des embarcations motorisées sur les lacs ou des véhicules hors route sur leurs pourtours. Ceux-ci entraînent l'érosion des rives par la formation de vagues ou par le passage répétitif près des rives.

Afin de prévenir l'érosion des rives, il est nécessaire de sensibiliser et d'ainsi favoriser le maintien ou la restauration de la végétation dans la bande riveraine (objectif B3.1). Parfois, le marnage est trop important pour qu'une bande riveraine assure une protection contre l'érosion. Une campagne afin d'informer les riverains des moyens d'atténuer l'érosion des rives dans ces secteurs est nécessaire (objectif B3.3). Il est aussi important de sensibiliser les utilisateurs de



véhicules motorisés à l'impact qu'ils peuvent avoir et d'ainsi favoriser une pratique d'activités motorisées qui minimise l'érosion des rives (objectif B3.2).

Orientation B.4 Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes

Le myriophylle à épis est l'espèce exotique envahissante la plus préoccupante dans la zone de gestion. Il est ainsi important de freiner la dispersion des herbiers de myriophylle à épis (objectif B4.1). Alors que les causes de la dispersion du myriophylle à épis et ses impacts commencent à être connus des riverains et plaisanciers, il en est tout autre des autres espèces exotiques envahissantes. Afin de limiter la propagation de celles-ci, il devient primordial de sensibiliser les différents acteurs et prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes (objectif B4.2).

Enjeu C - Aspects sociaux

Orientation C1. Assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers des plans d'eau

Deux grands conflits d'intérêts entre différents usagers des plans d'eau sont soulevés dans le diagnostic. Le premier est directement en lien avec la présence d'embarcations motorisées sur les plans d'eau. L'aspect public des plans d'eau n'est pas négociable, cependant, il est possible de favoriser une utilisation des embarcations à moteur respectueuse des autres utilisations et de l'écosystème des plans d'eau (objectif C1.1). Cette approche permet de limiter les inconvénients tout en permettant la présence des embarcations.

Le second conflit d'intérêts concerne la régularisation des plans d'eau. Il en ressort une incompréhension des rôles des réservoirs et de la régularisation des débits, souvent en prévention des inondations et des étiages. Ainsi, il devient intéressant de favoriser une meilleure compréhension des mécanismes de décisions reliés au contrôle du niveau de l'eau effectué par les gestionnaires de barrage (objectif C1.2).

Enjeu D - Sécurité

Orientation D1. Limiter les risques associés à la présence du castor

La gestion du castor et des risques parfois engendrés par sa présence sont généralement réalisés au cas par cas dans la zone de gestion. Les gestionnaires de territoire, dont les MRC qui doivent assurer l'écoulement normal des eaux, devraient élaborer ou soutenir leurs municipalités à la mise en place de plans de gestion du castor afin d'assurer une saine cohabitation avec cette espèce (objectif D1.1).



Références

- Gangbazo, G. 2011. *Guide pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau : un manuel pour assister les organismes de bassin versant du Québec dans la planification de la gestion intégrée des ressources en eau*. Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec, Québec. 329 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). 2012. *Gestion intégrée des ressources en eau : cadre de référence*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Québec, Québec. 36 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). 2009. *Lignes directrices pour l'élaboration d'un programme d'autosurveillance des effluents industriels des secteurs non réglementés*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec, Québec. 48 p.